



## Interdiction de gérer

-----  
Par Ananas123

Bonjour

Une personne qui a été jugé, par un tribunal de commerce, faillite personnelle et interdiction de gérer une entreprise peut elle travailler en autoentrepreneur, profession libérale?

Merci de votre réponse

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, cette personne ne peut pas créer d'entreprise individuelle. C'est le principe même de la décision de justice.

-----  
Par Ananas123

Merci de votre réponse

Il me semble avoir entendu dire que cela était possible pour une profession liberale? Merci

-----  
Par kang74

Etre en profession libérale impose aussi de constituer pour ce faire une entreprise .

Donc ce statut ne change rien au fait ne pouvant gérer une entreprise, vous ne pouvez pas exercer en profession libérale.

Autrement dit, vous devez être salarié pour travailler .

-----  
Par Ananas123

Très bien merci de votre réponse

Bonne journée